
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Septembre 2024

L'an 2024, le 27 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Lapugnoy s'est réuni en l'Hôtel de Ville de LAPUGNOY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Alain DELANNOY, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers et affichés à la porte de la mairie le 21 septembre 2024.

Présents : M. Alain DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, M. Benjamin LASS, Mme Janine GOFFART, M. Alain GRIMBERT, Mme Jasmine MICELLI, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Marjolaine DELRUE, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Philippe MINART, M. Didier THEIL, M. Mickaël THERETZ, M. François VIARDOT, M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie BOSSAVY

Absent : M. Patrick DELANNOY

Pouvoirs : Mme Annick CARON donne pouvoir à M. Alain DELANNOY, Mme Julie RENOULD donne pouvoir à Mme Jasmine MICELLI, Mme Catherine CHARLES donne pouvoir à Mme Béatrice DELVINCOURT, Mme Elodie DOYENNETTE donne pouvoir à M. Yannick DESFONTAINES

Madame Marjolaine DELRUE a été nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

Affaires inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2024
2. Modification statutaire du SIBLA souhaitée par la commune de Bruay-La-Buissière
3. Subvention exceptionnelle à l'association « Amicale Laïque de Lapugnoy »
4. Rapports annuels de la CABBALR
5. Budget supplémentaire 2024
6. Approbation du compte de gestion 2020
7. Approbation du compte administratif 2020

8. Affectation du résultat 2020
9. Taux d'imposition directe pour 2021
10. Budget primitif 2021
11. Subvention 2021 versée au CCAS
12. Modification du tableau des effectifs au 3 mai 2021
13. Demande exceptionnelle de subvention auprès du CNL

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2024

M. le Maire demande s'il y a des interventions au sujet du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

M. Elie DUBUS exprime son désaccord sur la façon dont a été retranscrit son échange avec M. Le Maire au sujet de la fiscalisation des prestations réalisées par le SIVOM du Béthunois. Il est indiqué que : « Mr le Maire répond en partie à ses interrogations au sujet du Budget Administratif 2023 » mais cela n'est pas le cas selon M. Elie DUBUS.

Il prétend qu'en réponse à son souhait de connaître les documents déposés par les associations pour l'attribution des subventions, il lui a été indiqué le détail des subventions, déjà connues. Ce n'est pas ce qu'il a demandé. Le compte-rendu ne reflète donc pas ce qui s'est passé le 28 juin 2024.

Le procès-verbal du 28 juin 2024 est adopté par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, Mme Julie RENOULD, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, M. Benjamin LASS, Mme Janine GOFFART, M. Alain GRIMBERT, Mme Jasmine MICELLI, Mme Thérèse FEVRIER , Mme Catherine CHARLES, Mme Marjolaine DELRUE, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Philippe MINART, M. Didier THEIL, M. Mickaël THERETZ, M. François VIARDOT.

Ont voté contre : M. Yannick DESFONTAINES, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Alain DEMARLE, M. Élie DUBUS, Mme Nathalie BOSSAVY.

D20240927-01 Modification statutaire du S.I.B.LA. souhaitée par la commune de BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Monsieur le Maire rappelle que le S.I.B.L.A est un syndicat intercommunal créé en 1972 ayant pour objet l'acquisition de parcelles dans le « Bois des Dames », la gestion et l'aménagement de ce dernier.

Il précise que sont membres de ce syndicat intercommunal les communes de :

- BRUAY-LA-BUISSIÈRE
- GOSNAY
- LABEUVRIÈRE
- LAPUGNOY

Il rappelle que les participations financières des communes membres ont évolué au cours des années avec l'accord unanime des communes membres.

Monsieur le Maire précise que ces modifications de participation financière n'ont pas fait l'objet de modifications statutaires, notamment suite du retrait des communes d'ANNEZIN et de FOUQUEREUIL en 2017.

Cette anomalie a été rectifiée par délibération du S.I.B.L.A en date du 11 avril 2024 pour faire suite à la requête de la commune de BRUAY-LA-BUISSIERE.

Conformément aux dispositions du C.G.C.T., le S.I.B.L.A a transmis aux communes membres ladite délibération ; les communes disposant d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification, l'absence de délibération valant acceptation favorable.

Monsieur le Maire précise que la commune de BRUAY-LA-BUISSIERE a décidé :

- par délibération (n°74) en date du 27 juin 2024 de s'opposer à cette modification statutaire du S.I.B.L.A,
- par délibération (n°75) en date du 27 juin 2024 de solliciter la modification statutaire de la répartition du nombre de délégués entre les communes membres, considérant que la commune de BRUAY-LA-BUISSIERE ne dispose pas d'une représentation suffisante au sein du S.I.B.L.A.

Monsieur le Maire rappelle que les autres communes du S.I.B.L.A dispose d'un délai de 3 mois à compter de la transmission de ladite délibération pour se prononcer sur la modification envisagée par la commune de BRUAY-LA-BUISSIERE.

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat intercommunal S.I.B.L.A fonctionne depuis plusieurs décennies sans que la répartition du nombre de délégués ne soit remise en cause, hormis depuis peu par la commune de BRUAY-LA-BUISSIERE.

Monsieur le Maire précise que le contrôle de légalité des services de l'Etat a émis des remarques sur la délibération (n°75) de la commune de BRUAY-LA-BUISSIERE concernant la population servant de référence au calcul du nombre de délégués, ainsi que le nombre de délégués attribué à la commune de LABEUVRIERE.

Monsieur le sous-préfet précise qu'il conviendrait ainsi que la commune de BRUAY-LA-BUISSIERE modifie sa délibération pour sécuriser la procédure de retrait du S.I.B.L.A envisagée par la commune de BRUAY-LA-BUISSIERE.

Monsieur le Maire dit que l'acceptation de la modification souhaitée par la commune de BRUAY-LA-BUISSIERE déséquilibrerait substantiellement le bon fonctionnement du S.I.B.L.A et pourrait potentiellement le conduire à terme à sa dissolution.

M. Yannick DESFONTAINES dit ne pas être au courant des affaires du SIBLA et que l'opposition aurait pu avoir des postes et qu'il ne connaît aucun tenant et aboutissant du dossier.

M. Le Maire propose à M. Yannick DESFONTAINES de venir lui demander si besoin.

M. DUBUS revient sur la réunion du 11 avril 2024. Il prétend que M. le Maire est tenu de faire un rapport annuel du SIBLA. Il demande donc à M. Le Maire de lui faire ce rapport.

M. Le Maire précise plusieurs points :

- que deux communes ont quitté le SIBLA en 2017 : Fouquereuil et Annezin.
La commune d'Annezin avait choisi de venir au SIBLA pour la chasse,
- que les communes ont participé financièrement à parts égales pendant un certain temps, et depuis il y a eu les élections. Le Maire de BRUAY-LA-BUISSIERE souhaite sans doute se retirer du SIBLA.
- que deux employés y travaillent
- Les communes autres que BRUAY-LA-BUISSIERE doivent donc délibérer pour dire qu'elles ne souhaitent pas ce retrait.

M. DUBUS demande des précisions sur la participation. Il demande les statuts et sur quelles bases sont définies ces représentants.

M. DESFONTAINES demande à M. le Maire quelle serait sa position si la commune de LAPUGNOY était dans cette situation. M. Le Maire précise que ce bois doit être protégé et surveillé et que le Sous-Préfet a demandé à la commune de BRUAY-LA-BUISSIERE de revoir sa délibération.

M. DUBUS relit la délibération de BRUAY et précise que le Sous-Préfet souhaite qu'il soit indiqué « *population municipale* » et non « *population municipale totale* ». Il demande si le nombre de sièges est bien déterminé en fonction du nombre d'habitants. M. DELANNOY dit que des statuts existaient déjà.

M. DUBUS demande le rapport annuel du SIBLA, le Budget Primitif et les statuts du SIBLA pour la prochaine réunion.

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, Mme Julie RENOULD, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, M. Benjamin LASS, Mme Janine GOFFART, M. Alain GRIMBERT, Mme Jasmine MICELLI, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Catherine CHARLES, Mme Marjolaine DELRUE, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Philippe MINART, M. Didier THEIL, M. Mickaël THERETZ, M. François VIARDOT.

Se sont abstenus : M. Yannick DESFONTAINES, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Alain DEMARLE, M. Élie DUBUS, Mme Nathalie BOSSAVY. (Ces conseillers estiment manquer d'informations).

Monsieur le Maire expose que l'association « Amicale Laïque de LAPUGNOY » organise dans le cadre de son activité culturelle une sortie récréative à Paris au théâtre Mogador (spectacle « Le Roi Lion ») le 12 octobre 2024.

Cette sortie essentiellement au bénéfice d'habitants de la commune implique une charge financière (transport d'une cinquantaine de personnes, tickets d'entrée, ...).

Monsieur le Maire propose d'allouer à l'association « Amicale Laïque de LAPUGNOY » une subvention exceptionnelle de 1 800,00 euros.

L'association « Amicale Laïque de LAPUGNOY » s'engage à préciser le soutien de la commune de LAPUGNOY lors de toute démarche de communication au sujet de sa sortie récréative du 12 octobre 2024.

Monsieur le Maire précise que 85 % des inscrits sont issus de la commune de LAPUGNOY.

Monsieur Yannick DESFONTAINES prétend que tout est déjà fait en vue des prochaines élections. Selon lui, la page FACEBOOK ne sert qu'au groupe majoritaire.

Monsieur le Maire réfute ces propos et tient à préciser que lors des différentes communications, il est toujours indiqué « le conseil municipal » et non « le groupe majoritaire ».

Monsieur Elie DUBUS profite de cette délibération pour réitérer une demande : « Quels sont les documents demandés aux associations afin d'obtenir une subvention ? ». M. le Maire lui répond et précise que la comptabilité des associations est demandée.

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, Mme Julie RENOULD, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, M. Benjamin LASS, Mme Janine GOFFART, M. Alain GRIMBERT, Mme Jasmine MICELLI, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Catherine CHARLES, Mme Marjolaine DELRUE, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Philippe MINART, M. Didier THEIL, M. Mickaël THERETZ, M. François VIARDOT.

Se sont abstenus : M. Yannick DESFONTAINES, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Alain DEMARLE, M. Élie DUBUS, Mme Nathalie BOSSAVY. (Ces conseillers estiment manquer d'informations).

D20240927-03 Rapport annuels de la CABBALR

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) a transmis par courrier en date du 14 août 2024 les rapports annuels sur les prix et la qualité du service public de l'assainissement, de l'eau potable et de la prévention et la gestion des déchets pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire précise que les rapports ont été transmis le 11 septembre 2024 par voie électronique aux membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire dit que les rapports ont été adoptés par la CABBALR et invite le conseil municipal à se prononcer à son tour.

M. DUBUS demande des précisions sur la qualité de l'eau dans la commune. M. le Maire précise que suite à son intervention la société VEOLIA va intervenir prochainement et qu'il sera informé des suites.

M. DESFONTAINES prétend que la qualité de l'eau commence par le château d'eau et parle de pollution avec la présence de plastiques à une profondeur de 5 mètres.

M. le Maire lui répond que si l'eau est distribuée, c'est qu'elle est potable et que des analyses régulières sont faites par l'Agence Régionale de Santé.

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, Mme Julie RENOULD, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, M. Benjamin LASS, Mme Janine GOFFART, M. Alain GRIMBERT, Mme Jasmine MICELLI, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Catherine CHARLES, Mme Marjolaine DELRUE, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Philippe MINART, M. Didier THEIL, M. Mickaël THERETZ, M. François VIARDOT, M. Yannick DESFONTAINES, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Alain DEMARLE, M. Élie DUBUS, Mme Nathalie BOSSAVY.

D20240927-04 Budget Supplémentaire 2024

Monsieur le Maire indique que le budget supplémentaire permet le réajustement du budget primitif 2024, ainsi que des corrections et ajouts et intègre la reprise des résultats de l'exercice 2023, dont l'affectation a été votée lors du Conseil Municipal du 28 juin 2024 :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/23..... 2 065 829.03 €

Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)..... 605 704.59 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 1 460 124.44 €

Les propositions nouvelles s'équilibrent à 1 035 599.99 € en investissement et à 1 537 224,44 € en fonctionnement.

M. ABOUADAOU, à la demande de M. le Maire, fait lecture des chiffres de la section de fonctionnement et d'investissement et précise les investissements envisagés.

M. DUBUS demande des précisions sur quelques chiffres. M. DESFONTAINES revient sur la difficulté de compréhension de la nouvelle comptabilité M57 et souligne le manque d'invitations de son groupe aux différentes commémorations.

M. le Maire dit que les informations des commémorations sont sur tous les flyers distribués dans la commune.

M. DUBS demande ensuite des précisions sur les prestations de services et les locations immobilières.

M. DESFONTAINES fait une parenthèse sur le déclenchement de l'alarme le matin même à la Résidence du Parc et demande des précisions sur le logement libre de la Poste.

M. le Maire lui répond en informant que la sous-préfecture demande aux communes d'avoir des logements libres en cas de situation d'urgences.

M. le Maire précise que la garantie décennale est terminée pour les problèmes liées à la toiture de la médiathèque.

M. DESFONTAINES demande des précisions sur les dépenses liées aux travaux réalisés au square de la musique. M. ABOUADAOU précise que des bureaux de contrôle vérifient régulièrement les travaux réalisés sur les ouvrages de la commune.

M. DESFONTAINES demande des précisions sur la somme prévue (-75 000 €) pour les rémunérations des titulaires. M. ABOUADAOU explique que la trésorerie a demandé à réintégrer le supplément familial sur un autre compte.

M. le Maire informe l'assemblée que le nombre de titulaires n'a pas augmenté. Des personnes sous contrat ont été recrutées pour un accroissement de travail, comme un peintre par exemple.

M. DESFONTAINES demande si un jury se réunit pour ces recrutements. M. le Maire lui répond par la négative et précise que les décisions de recrutement sont faites avec les adjoints responsables lorsque des besoins se font sentir. Il précise également que le départ du responsable des services techniques n'a pas engendré de recrutement d'un nouveau titulaire à ce poste.

M. DUBUS dit que la commission « Travaux » ne se réunit pas. M. DAILLES indique son désaccord et rappelle qu'une commission avait été proposée mais qu'il y avait beaucoup d'absents à cause de la période estivale.

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, Mme Julie RENOULD, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, M. Benjamin LASS, Mme Janine GOFFART, M. Alain GRIMBERT, Mme Jasmine MICELLI, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Catherine CHARLES, Mme Marjolaine DELRUE, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Philippe MINART, M. Didier THEIL, M. Mickaël THERETZ, M. François VIARDOT.

Se sont abstenus : M. Yannick DESFONTAINES, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Alain DEMARLE, M. Élie DUBUS, Mme Nathalie BOSSAVY.

D20240927-05 Approbation du compte de gestion 2020
D20240927-06 Approbation du compte administratif 2020
D20240927-07 Affectation du résultat 2020
D20240927-08 Taux d'imposition directe pour 2021
D20240927-09 Budget primitif 2021
D20240927-10 Subvention 2021 versée au CCAS
D20240927-11 Modification du tableau des effectifs au 3 mai 2021
D20240927-12 Demande exceptionnelle de subvention auprès du CNL

M. le Maire précise que les délibérations 5 à 12 concernent le même sujet. Il rappelle qu'à la suite de l'intervention de M. DESFONTAINES et son groupe que le tribunal administratif de Lille a considéré que le caractère d'urgence du conseil municipal du 17 avril 2021 n'était pas suffisamment établi. Dès lors la décision entraîne l'annulation des délibérations adoptées ce jour-là.

Il convient donc de délibérer à nouveau sur les différentes délibérations adoptées le 17 avril 2021 puisque la commune n'a pas souhaité faire appel de cette décision.

M. DESFONTAINES prétend disposer d'une décision de justice reconnaissant une fraude électorale et avoir en sa possession un document de M. le Procureur de la République en ce sens. Il exprime également son mécontentement sur les envois tardifs – le samedi soir – des convocations et documents relatifs aux conseils municipaux.

Les délibérations sont adoptées par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, Mme Julie RENOULD, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, M. Benjamin LASS, Mme Janine GOFFART, M. Alain GRIMBERT, Mme Jasmine MICELLI, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Catherine CHARLES, Mme Marjolaine DELRUE, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Philippe MINART, M. Didier THEIL, M. Mickaël THERETZ, M. François VIARDOT.

Se sont abstenus sur ces délibérations : M. Yannick DESFONTAINES, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Alain DEMARLE, M. Élie DUBUS, Mme Nathalie BOSSAVY.

* * * * *

Les sujets étant épuisés, M. le Maire lève la séance à 19 Heures 15.

Une discussion non inscrite à l'ordre du jour s'engage ensuite à propos d'une excavation sur un terrain de la rue Haute.

* * * * *

M. Alain DELANNOY

Maire

Mme Marjolaine DELRUE

Secrétaire de séance